



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 06/03/2023

ID : 013-211300405-20230303-DEC202317-AI



## DECISION N°2023/17

**Objet : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – REQUALIFICATION DE VOIRIE ET CHEMINEMENTS PIETONS – CHEMIN DE SAINT FRANCOIS – SOCIETE EUROVIA PACA**

Nous, Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire de la Commune de Fuveau,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,  
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L.2122.02 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, la consultation lancée en marché adapté,  
Vu, les propositions des entreprises COLAS FRANCE, EUROVIA PACA et SPIE BATIGNOLLES - MALET,  
Vu, la Commission d'Appels d'Offre qui s'est réunie le 2 mars 2023,

### DECIDONS

#### ARTICLE 1

La Commune a conclu un Marché Adapté (N°2022/10) avec la société EUROVIA PACA (*mandataire du groupement EUROVIA PACA/GIL TP/GIORGI*) dont le siège social est basé 640, rue Georges Claude – CS 10564 – 13594 AIX EN PROVENCE Cedex 3 – dans le cadre de la requalification de voirie et des cheminements piétons chemin de Saint François à Fuveau.

#### ARTICLE 2

Ce marché est conclu pour un montant global de **1 685 333,65 euros hors taxes**.

#### ARTICLE 3

Le délai d'exécution des travaux est de **8,95 mois + 1 mois de préparation** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

#### ARTICLE 4

La dépense qui en résulte est prévue au budget de la Commune article 2151 opération 26.

#### ARTICLE 5

Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier de Trets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fuveau, le 3 mars 2023.

Le Maire,  
**Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.**

Hôtel de Ville - 26 boulevard Émile Loubet - 13710 Fuveau  
Téléphone : 04 42 65 65 00 - Fax : 04 42 65 65 42 - [www.mairiedefuveau.fr](http://www.mairiedefuveau.fr)